



Syndicat Indépendant UNSA IBM France

BULLETIN D'ADHESION

Je, soussigné (e), Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel : _____ Courriel : _____

Situation professionnelle : Actif
 Dispensé d'activité
 Retraité

Catégorie professionnelle : 1^{er} collège (ouvrier)
 2^{ème} collège (ETAM)
 3^{ème} collège (cadre)

Lieu de travail IBM _____

Comité Social et Economique (CSE) de rattachement _____

Nom du Parrain ou Marraine UNSA qui t'ont fait adhérer à l'UNSA _____

Déclare adhérer au syndicat indépendant UNSA IBM France et avoir pris connaissance des statuts de celui-ci.

J'ai également pris connaissance des conditions du contrat de protection juridique dont mon adhésion me fait bénéficiaire, j'accepte que le syndicat UNSA IBM FRANCE communique mon nom, mes coordonnées ainsi que la date de mon adhésion à l'assureur afin de pouvoir bénéficier de ces garanties.

A : _____ le _____

Signature



Syndicat Indépendant UNSA IBM France

TAUX DE COTISATION – 2020

Les Cotisations sont fixées pour l'année 2020 en trois catégories selon les définitions de la convention collective de la métallurgie différenciant cadres et non cadres :

1 ^{er} Collège (ouvrier):	Cotisation annuelle	35 € (*)
2 ^{ème} Collège (ETAM):	Cotisation annuelle	55 € (*)
3 ^{ème} collège (cadre):	Cotisation annuelle	100 € (*)

Pour les Retraités : 50 % du montant de son collège lorsqu'il était en activité (*)

Compte tenu de la situation sanitaire, le paiement se fait par Virement uniquement
Merci de nous contacter à l'adresse unsaibm.fr@gmail.com pour recevoir notre IBAN.

lors de votre virement merci de préciser dans le **libellé** « **Cotisation 2020 + votre Nom** »

Compte tenu de la situation sanitaire : les bulletins d'adhésion doivent être aussi envoyés par mail uniquement à unsaibm.fr@gmail.com

Syndicat Indépendant UNSA IBM France

M. Pierry Poquet

Téléphone : 06 80 46 72 52

Mail : unsaibm.fr@gmail.com

<http://www.unsaibm.com>

(*) Un crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation est accordé par les services fiscaux. Vous recevrez un reçu fiscal à cet effet en début d'année.